

ABONNEMENT

Saumur	
Un an.	25 fr.
Six mois.	13
Trois mois.	7
Poste	
Un an.	30 fr.
Six mois.	16
Trois mois.	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

INSERTIONS

Annonces, la ligne.	20
Réclames.	30
Faits divers.	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 13 FEVRIER

Le conseil des ministres

Deux questions avaient été agitées dans le conseil tenu à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot. D'abord la question du scrutin d'arrondissement. Le conseil a décidé qu'il fallait enlever, si c'était possible, avant les débats sur la révision constitutionnelle, le vote du projet ministériel adopté déjà dans la laborieuse séance de la Chambre. Il avait donc été résolu que dépôt en serait effectué hier au Luxembourg par M. Floquet et que l'urgence en serait réclamée. Le conseil a examiné ensuite la fameuse loi de répression contre la presse dont l'urgence avait été adoptée, lundi, au Luxembourg, malgré le judicieux discours prononcé par M. Halgan. Il paraît même que le vote de l'urgence a été, d'après l'aveu d'un membre de la gauche, la réponse du gouvernement et de la commission à ce discours. Cela dispense de toutes raisons. Le conseil se contenterait de l'article unique que M. Lisbonne a mis à sa disposition, pour s'en servir contre les « injures » de la presse. Cette arme lui suffit. Quant à l'amendement Lelièvre, qui tend à conférer aux tribunaux correctionnels les délits de diffamation, et qui a été renvoyé à la commission malgré son opposition, le gouvernement repousse ce présent généreux d'un opportuniste. La compétence du jury serait maintenue pour les délits pour diffamation.

Le conseil avait aussi espéré qu'on en finirait, dans la journée parlementaire, avec la loi adoptée par la Chambre sur les prud'hommes commerciaux et en cours de discussion au Sénat. Mais le ministre Legrand n'avait point compté avec l'imprévu. M. Delsol qui devait prendre part aux débats s'étant trouvé fatigué, a demandé et obtenu le renvoi à une autre séance de la discussion.

AU SÉNAT

Hier, la séance du Luxembourg a été fort courte. Dès le début, M. Floquet déposait le projet de loi tendant au rétablissement unimominal et demandait l'urgence. Aussitôt un zélé sénateur, M. de Casabianca, déposait une motion de convocation immédiate du Sénat dans ses bureaux pour nommer la commission. La droite a protesté contre cet empressement scandaleux. M. Halgan a demandé au président du conseil si la Chambre devait se séparer à partir de demain. Pourquoi une telle précipitation ? « Je n'ai rien à dire », telle a été toute l'argumentation de M. Floquet.

« Une telle hâte ne se comprendrait pas, a répliqué M. Oscar de Vallée, si la Chambre doit continuer à siéger ». « Quelles sont les raisons de l'urgence ? » a demandé M. Porriquet. « Elle est votée », a-t-on répondu à gauche.

La moralité politique de cette comédie a été mise en relief par M. de Lareinty : « Beaucoup de nos collègues sont absents et ne pourront pas prendre part à cette élection. » C'est peut-être ce que l'on désire. Sur ce, le Sénat s'est ajourné à mercredi 2 heures et s'est réuni dans les bureaux.

Le scrutin d'arrondissement

Voici la composition de la commission sénatoriale chargée d'examiner le projet de scrutin uninominal : MM. Testelin, président ; Casabianca, secrétaire ; de Trarieux, Marcel Barthe, Albert Grévy, Pérras, Cordélet, Magnin, Marion, tous favorables.

Il paraît certain que la loi portant rétablissement du scrutin uninominal pourra être promulguée demain jeudi ou vendredi au plus tard.

L'élection de cette commission a révélé 126 sénateurs partisans du rétablissement du scrutin d'arrondissement, 18 hostiles, 42 indiffé-

rents. La commission a élu président M. Testelin, et secrétaire M. de Casabianca. Un malin affirmait que depuis quatre ans le Sénat n'avait éprouvé une pareille satisfaction. Il ne faudrait pas croire que ceci constitue une flatterie à l'égard de la politique du cabinet Floquet. Le Sénat se charge d'en faire une démonstration péremptoire sur le projet de révision constitutionnelle.

LETTRES PARISIENNES

M. Floquet serait bien naïf s'il croyait que les opportunistes lui accorderont la « Révision » comme rançon de la piteuse soumission du ministère dans la question du scrutin uninominal. Le président du conseil s'est laissé jouer, et déjà, dans les petits comités ferristes, on ne dissimule pas l'intention de revenir prochainement aux affaires.

M. Floquet ne fera pas les élections, il ne présidera pas à l'ouverture de l'Exposition universelle, et le budget que vient de déposer le cabinet ne sera pas défendu par M. Peytral. Les ministres actuels vont, sans tarder, — M. Andrieux le déclare — rejoindre les citrons qui ont servi.

Le budget Peytral pour 1890 ressemble au budget Peytral pour 1889 ; c'est une édition non corrigée, mais augmentée, quant aux dépenses, de 24 millions, et vous verrez qu'il y aura quelque grosse erreur d'addition ou de soustraction.

Comment en serait-il autrement ? Nos ressources peuvent-elles augmenter quand nos finances sont dirigées par les hommes que vous savez ? Un de mes amis, qui arrive de Quito, comparait dernièrement devant moi la stagnation de nos recettes avec la prospérité financière dont jouit une autre République, gouvernée, elle, par des hommes d'État vraiment chrétiens et par conséquent vraiment

honnêtes. Je veux parler de la République de l'Équateur. En 1875, les recettes nettes des douanes s'élevaient à 8 millions 727,000 francs. En 1887, douze ans après, elles atteignent le chiffre de 16 millions 727,053 francs. En 1875, l'impôt sur le revenu rapportait 357,000 francs. En 1887, il rapportait 12 millions 827,500 francs. Enfin, pour me résumer, le budget des recettes était évalué, en 1875, à 8 millions, et en 1887 il atteignait près de 50 millions ! Quel pays présente un pareil phénomène ? N'êtes-vous pas frappé de cette majoration inouïe de 44 millions, soit de 800 0/0 en douze ans ? Notez que la République de l'Équateur est le seul gouvernement du globe où le denier de Saint-Pierre soit inscrit au budget de l'État. Tous les ans, la République verse un tribut officiel de 53,000 francs aux mains du Souverain Pontife.

Comme vous le voyez, ce tribut n'a pas appauvri l'Équateur. Cette République est, en ce moment, gouvernée par le général Florès, le neveu de cet héroïque Garcia Moreno, qui fut le rénovateur et le bienfaiteur du pays. Garcia Moreno joignait, vous le savez, à toutes les ardeurs de la foi le sens pratique des choses. Au lieu de s'épuiser en luttes stériles, comme la nôtre, la République de l'Équateur encourage tous les progrès et marche en tête de la civilisation. Quand donc offrirons-nous le même exemple ?

M. Guyot-Dessaigne, le nouveau garde des sceaux, continue à défrayer la chronique quotidienne. Il paraît que ce roseau peint en fer s'est incliné un peu sous tous les vents de la politique. Il trouvait l'Empire « trop libéral », ce qui ne l'empêchait pas quelque temps après de courtiser M. Émile Ollivier, de même qu'après avoir servi l'ordre moral le voilà qui sert Floquet. On dit qu'il élabore des projets de *Guyotnade*. Le mot est mauvais, j'en conviens, mais il faut bien se conformer au sujet.

48 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ÉVADÉ

Par Raoul de Navery

« Quand on présente la plume au jeune homme pour signer l'acte qui le liait à Cornélie, sa main tremblait, et la fin de son nom se trouva coupée par un trait brutal. Cornélie traça le sien sans hâte, largement, puis elle passa la plume à sa mère.

Peu de mots s'échangèrent ensuite. Les camarades de Jean s'éloignèrent discrètement, et bientôt il ne resta plus dans la salle que le commandant et sa femme, Marie, Jean et Cornélie.

Celle-ci s'approcha de son mari :

— Mon bien-aimé, dit-elle, une barque m'attend dans la petite anse de l'île, encore une minute, et j'y monterai. J'ai voulu avoir le droit de réclamer votre vie, je ne dis point votre grâce. Une jeune fille manque souvent de la liberté dont elle a besoin, je suis femme, maintenant, et cette femme est votre...

— Nous nous reverrons ! Rester davantage en-

semble affaiblirait nos cœurs, et nous avons besoin de toute notre énergie. Au revoir ! triomphante ou vaincue, heureuse ou désespérée.

Elle lui présenta son front, reçut une chaste caresse, puis se tournant vers sa mère :

— Tu m'as donné la plus sublime leçon d'amour conjugal, dit-elle, t'imiter est encore te rendre hommage.

Marie la serra longuement dans ses bras.

— Tu mérites la félicité par le sacrifice, dit-elle. Si la grâce de Jean de Mombas t'est donnée, rejoins ton père avec lui.

— Ah ! s'écria Cornélie, nous quitterons ensemble Lœvestein.

Enveloppée dans une mante noire, elle sortit de la citadelle, et gagna la barque où Jacob l'attendait.

La consternation régnait dans la maison de David Dazeraël. La condamnation de Jean de Mombas y était tombée comme la foudre. L'arrivée de Cornélie ne surprit personne. Dans la famille Grotius, les dévouements s'échangeaient. Peu de paroles furent échangées. Cornélie s'efforça de calmer la haine et les rançunes de ses frères. Ils ne parlaient de rien moins que de renouveler le serment de Reudé,

l'aîné des fils de Barneveldt, qui avait juré d'assassiner le stathouder, le jour même de la mort de son père.

A l'aube, Cornélie monta dans une voiture qui la transporta rapidement à La Haye.

Elle descendit chez la veuve du Grand Pensionnaire de Hollande, et y fut accueillie avec une affection touchante. Mais à peine eut-elle pris deux heures de repos qu'elle courut chez la princesse douairière.

— Mon Dieu ! mon enfant, qui vous amène à cette heure ?

— Un désespoir nouveau, un danger que seule vous conjurerez.

— Moi ?

— Un juge vendu, envoyé à Lœvestein par le stathouder, vient de condamner à mort Jean de Mombas, mon mari depuis hier. Je viens, armée de mes droits de femme, demander sa grâce aujourd'hui. Une première fois vous m'avez introduite près du stathouder...

— Je ne l'oserais plus aujourd'hui, répondit la princesse.

— On ose tout, même avec un tyran !

— Ce tyran est devenu un fou.

— Je l'affronterai seule, alors ; tant mieux ! Je prouverai plus de tendresse à mon bien-

aimé mari.

La princesse essuya son visage sur lequel ruisselaient des larmes, et reprit en regardant Cornélie :

— Vous ne connaissez pas ce tigre assoiffé de sang, vous ne l'avez pas vu depuis les crises terribles durant lesquelles chancelle sa raison. Cornélie, on ne doit pas tenter Dieu, on ne doit pas défier les insensés.

— Ah ! madame ! répliqua Cornélie, lorsqu'on arrive à certains degrés de malheur, se compte-t-on pour quelque chose ?

— La femme de Mombas sera repoussée.

— Soit !

— La fille de Grotius peut être gardée prisonnière.

— Qu'importe, madame ?

Elle serra d'un geste étroit sa mante autour d'elle, et se disposa à quitter la chambre de la princesse.

Celle-ci sentit se réveiller l'énergie dont elle avait donné tant de preuves, et, saisissant le bras de Cornélie :

— Venez, dit-elle.

Cependant la princesse avait raison. Le Biennenhoff était devenu une citadelle inabordable. Les habitants de La Haye se le mon-

LA RÉVISION A LA CHAMBRE

Les orateurs inscrits pour prendre demain jeudi la parole au cours de la discussion de la révision sont :

Contre : Deschanel, Portalis, Brunier, Ribot, Frédéric Passy, Bernard Lavergne, Cordier, Baihaut, Rouvier, Mérillon, Thévenet, Laroze, Chevillon, Delafosse.

Pour : Keller, Bourgeois (Jura), Wickersheimer, Thiessé, Chevillon, de La Forge, Sa-batier.

M. Boulanger prendra la parole.

M. Floquet posera demain la question de confiance.

INFORMATIONS

ELECTION AU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SOMME

Dimanche, une élection au Conseil général a eu lieu pour le canton de Corbie (scrutin de ballottage).

M. Tonnel, conservateur, a été élu par 3,444 voix, contre M. Mallet, républicain, qui en a obtenu 2,387.

A propos de l'incident Sénart, les journaux allemands ne ménagent pas les compliments à la France. Voici quelques lignes de la *Weser Zeitung* :

« Il serait temps de mettre enfin ces Français turbulents à la raison. Ils pactisent avec tous les ennemis de l'Allemagne et leurs journaux sont remplis d'injures à notre égard. Les Allemands ne peuvent plus aller à Paris sans être exposés à être hués, maltraités même. Un tel état de choses ne saurait durer plus longtemps. Nous comptons bien que notre chancelier saura mettre ordre à tout cela. »

M. Amagat a adressé à la *Dépêche*, du Puy-de-Dôme, une lettre sur « l'Œuvre républicaine » et dont voici la conclusion :

« Je conclus que les républicains ont administré les finances en hommes inexpérimentés, incapables, ignorants des lois du travail, de l'économie sociale et du crédit.

» Leur administration appelle et justifie un changement de personnel et de direction, et le nouveau personnel doit être pris parmi les hommes qui, de 1871 à 1876, restaurèrent nos finances et relevèrent la patrie vaincue.

» Que les conservateurs reviennent donc, mais qu'il ne méconnaissent pas, à leur tour, les droits de la liberté et ne se livrent point aux entraînements d'une réaction dont ils ne tarderaient pas à être les victimes. »

Et M. Amagat est un député républicain.

Les délégués des cent trente-deux syndicats qui ont assisté au Congrès ouvrier tenu à

Troyes à la fin du mois de décembre, se sont rendus au ministère de l'intérieur, place Beauvau, pour remettre à M. Floquet un manifeste réclamant :

1. La réduction à huit heures de la journée de travail ;

2. La fixation, par les chambres syndicales ou les communes, d'un minimum de salaire pour les ouvriers ;

3. La mise à la charge de l'Etat des vieillards et des infirmes incapables de travailler ;

5. L'abrogation de la loi sur l'association internationale des travailleurs.

Les délégués se réuniront à la Bourse du travail, rue Jean-Jacques-Rousseau, avant de se rendre au ministère.

Quinze jours après, le 24 février, les délégués se réuniront de nouveau à la Bourse du Travail et se rendront de là chez le président du Conseil pour connaître la réponse que l'on fera à cette adresse.

RÉPUBLIQUE ET PAUVRES

M. Cornélis-Henri de Witt vient d'être révoqué comme maire de Laparade. En réponse à ce décret, il a adressé à M. Sadi Carnot, président de la République, la lettre suivante :

« Monsieur le Président de la République, » Le 1^{er} février dernier, la 2^e chambre de la Cour d'appel d'Agen me condamnait à 500 francs d'amende pour avoir, vis-à-vis d'un vieillard octogénaire que ma famille soutient depuis de longues années, « dépassé la mesure dans laquelle il est d'usage de faire l'aumône. »

» Le 3 février, sur la proposition du président du Conseil, ministre de l'intérieur, vous m'avez révoqué de mes fonctions de maire de Laparade. Je n'ai ni à m'en étonner ni à m'en plaindre ; sensible, au contraire, à l'honneur que vous m'avez fait, je vous prie, Monsieur le Président de la République, de vouloir bien agréer, avec mes remerciements, l'assurance que je continuerai à aimer les pauvres et à mettre tout mon dévouement au service de mes concitoyens.

» CORNÉLIS-HENRI DE WITT,
» Conseiller général. »

L'ENQUÊTE SUR LA LAÏCISATION

On a annoncé que M. Lockroy avait envoyé une circulaire aux préfets pour leur prescrire de procéder à une enquête sur les résultats de la laïcisation commune par commune. Si l'enquête est bien faite, les résultats qu'elle donnera ne peuvent faire l'objet d'un doute. Elle établira que les laïcisations ont ce double caractère d'être contraaires aux vœux des populations et beaucoup plus onéreuses pour le budget. Nous avons notamment connaissance des renseignements qu'un maire de Tarn-et-Ga-

ronne vient de transmettre au préfet du département. Le maire rappelle qu'à l'époque où sa commune n'avait qu'une école non laïque, la dépense ne dépassait pas 800 fr., se répartissant sur soixante-quinze élèves, ce qui faisait une moyenne de dix francs soixante-dix centimes par élève. Aujourd'hui la laïcisation étant opérée, l'école laïque n'a que vingt élèves et coûte annuellement deux mille six cents francs, ce qui établit à cent trente francs la moyenne par élève. Nous ne pouvons que souhaiter que la plus grande publicité soit donnée aux renseignements que reçoivent les préfets et qui seront certainement tous analogues à ceux que nous venons d'analyser. Cela n'apprendra rien à ceux qui ont étudié la question, mais cela éclairera ceux qui se laissent prendre aux affirmations officielles. E. B.

Les assassinats de Pont-à-Mousson

C'est le brigadier Jaume qui a arrêté, à Epinal, l'assassin Danga.

Danga est né à Cazaubon (Gers). Il est âgé de 40 ans, marié et père de deux enfants qui ont quitté Pont-à-Mousson pour retourner chez leur grand-parent, à Remiremont, et que, depuis, on n'a plus revus.

Au moment de son arrestation, Danga était porteur d'un revolver chargé, d'une canne à épée et de différents papiers.

Nancy, 11 février, soir.

Le juge d'instruction et le procureur de la République procèdent à l'interrogatoire de l'assassin de Pont-à-Mousson, à l'hôtel de la Monnaie, devant lequel stationne une foule énorme.

Danga avoue des faits sans grande importance, mais il se défend d'être l'auteur des assassinats dont on l'accuse. On est cependant persuadé qu'on tient bien l'assassin.

Le colonel du 5^e hussards, en garnison à Pont-à-Mousson, vient de télégraphier au parquet de Nancy qu'il mettait ses hommes à sa disposition pour maintenir la foule qui assiège la gare de Pont-à-Mousson et attend le prisonnier qu'on doit confronter avec sa dernière victime, M^{me} François, dont les obsèques ont été ajournées.

Épinal, 12 février.

Dans la perquisition que les magistrats d'Épinal ont faite relativement à l'arrestation de Danga, on a trouvé dans sa valise des chemises de femme et un rasoir teint de sang.

L'INSTRUCTION A NANCY

Nancy, 12 février.

Le juge d'instruction poursuit sans relâche l'interrogatoire des témoins venus de Pont-à-Mousson.

Obligations de la Ville de Paris

Nous avons dit hier que le n^o 244,888 des

obligations de la Ville de Paris, emprunt 1876, gagne 100,000 fr.

Le n^o 91,964 gagne 10,000 fr.

Le n^o 253,702 gagne 5,000 fr.

Les dix numéros suivants gagnent chacun 4,000 fr., savoir :

203,987 — 110,430 — 459,649 — 30,344
— 156,630 — 120,488 — 95,867 — 189,548
— 68,983 — 63,000.

NOUVELLES MILITAIRES

UTILITÉ DES ENQUÊTES

Il y a quelques mois, le ministre de la guerre, qui était un général, consultait les officiers de cavalerie sur la question de savoir s'il convenait de faire désormais opérer directement par les corps de cavalerie les achats de fourrages. Les réponses furent unanimement défavorables à cette idée. Le ministre n'insista pas. Aujourd'hui, le ministre de la guerre étant un civil n'est point arrêté par des « considérations de camaraderie ». Il ne tient pas compte de l'avis des officiers et fait expérimenter un système que les officiers sont d'accord pour proclamer mauvais. Voilà à quoi servent les enquêtes et l'utilité démontrée d'un ministre qui ne connaît que par approximation les questions militaires.

LA RELÈVE DU TONKIN

Sur la demande du général commandant la division d'occupation du Tonkin et de l'Annam, le ministre de la guerre vient de désigner quelques officiers et une trentaine de sous-officiers pour compléter les cadres du 4^e tirailleurs tonkinois.

Les militaires désignés seront rendus le 14 février courant, à Toulon, où ils doivent s'embarquer sur le *Colombo*, en partance pour l'Extrême-Orient.

On pense qu'un autre détachement partira vers la fin du mois pour la même destination.

De grands mariages militaires sont annoncés comme très prochains :

Le général de brigade baron Lamiroux, qui habite Tours, épouse M^{me} Jextoris.

Le comte Guy de Marciou épouse la fille du comte de Clermont-Tonnerre, fixé dans la Somme. Lieutenant-écuyer à Saumur, le fiancé est fils de la marquise veuve Emé de Marciou, née de Chanaleilles.

M. Bruneau de Miré, capitaine de dragons, détaché à l'École de guerre, épouse la fille du baron de la Fresnaye, ancien lieutenant de vaisseau.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LA CRUE DE LA LOIRE

La chute de neige et la pluie de ces jours derniers ont fait croître la Loire dans d'assez fortes proportions. Le fleuve roule des flots boueux qui viennent se briser sur les piles du pont et se répandent sur les berges.

Nous ne croyons pas cependant que la crue prenne des proportions pouvant constituer un grave danger pour les riverains.

La dépêche suivante a été adressée de Tours hier 12 février, 2 heures du soir :

« Le maximum de la crue de la Loire, que l'on supposait devoir être de 3^m 10 à Saumur, paraît devoir s'élever à 3^m 60.

» On présume qu'il aura lieu le 13 février, vers 8 heures du soir. »

La Loire marque depuis ce matin, à l'échelle du pont Cessart, 3^m 25.

Hier soir, nous avons eu, à deux heures d'intervalle, deux bourrasques de neige qui n'ont pas été de longue durée. La seconde a complètement blanchi le sol. Quoique assez mince, la couche a tenu bon en raison du grand abaissement de température.

Le thermomètre est descendu cette nuit à 5 degrés au-dessous de zéro.

traient avec un grand geste comme on fait d'un lieu hanté et maudit. Les enfants s'en éloignaient. Tantôt on y trouvait collée le matin une longue feuille sur laquelle les crimes du stathouder se trouvaient détaillés ; tantôt de larges éclaboussures de sang en maculaient les murailles. L'insulte empruntait toutes les formes pour arriver jusqu'à Maurice de Nassau. S'il traversait les rues, le nom de Barneveldt le souffletait au sein des foules. Maintenant il redoutait de sortir. Les mensonges de ses courtisans ne parvenaient même plus à chasser loin de lui la pensée de la haine grandissante du peuple, le fantôme hantant de celui qu'il avait envoyé à l'échafaud. Sa folie, intermittente d'abord, passait à l'état de démence permanente. On l'approchait avec crainte. Le favori de la veille pouvait être le disgracié de demain. Un seul homme conservait sur lui une indéfinissable influence : son médecin.

Celui-ci le quittait rarement : les Conseils mêmes se tenaient en sa présence. Persuadé que si le docteur Hoz l'abandonnait, c'en serait fait de sa vie, le stathouder multipliait à son égard les bienfaits sous toutes les formes. Seul le médecin recevait et décaçait les placets. Juste et bon, il s'efforçait, durant les heures

de lucidité de son malade, de lui arracher des grâces, de solliciter la réparation de graves injustices. Mais lui aussi devait souvent attendre les instants propices. De plus en plus rares, ils lui permettaient difficilement de satisfaire les généreux besoins de son cœur. Il devait profiter des heures d'abattement que lui laissaient ses crises pour demander une signature dont dépendait la vie d'un homme et le bonheur d'une famille.

La princesse connaissait les heures durant lesquelles le docteur restait près de son malade, et ce fut dans la matinée qu'elle conduisit Cornélie au Biennenhof. Mais en vain demanda-t-elle le médecin du prince ; les chambellans à qui elle s'adressa lui répondirent que celui-ci, en proie à une crise terrible, se débattait depuis la veille sous l'obsession de visions sanglantes. Sa folie grandissait, mêlée d'épouvante et de délire. Le fantôme de Barneveldt ne quittait plus son chevet ; il soutenait contre lui une lutte permanente. Tantôt le corps décapité s'attachait à sa poursuite, tantôt la tête sanglante se collait à sa face et lui donnait un baiser empreint du froid de la mort. La raison demeurait impuissante à chasser ces apparitions ; durant ses moments de trêve, le sta-

thouder répétait qu'il mourrait dans un des mortels embrassements de ce cadavre.

Les crises se rapprochaient et devenaient d'une plus longue durée. La folie du prince, considérée par tous comme un châtement, n'inspirait aucune pitié. Le peuple le haïssait de toute la force de la vénération dont le nom de Barneveldt restait l'objet.

(A suivre.)

BOURSE DE PARIS

Du 12 février 1889

3 0/0 83 30
3 0/0 amortissable 88 »
4 1/2 103 90

APPEL AUX POÈTES. — Le 42^e concours poétique ouvert en France le 13 février sera clos le 1^{er} juin 1889. — Vingt médailles, or, argent, bronze seront décernées.

Demander le programme, qui est envoyé franco, à M. Evariste CARRANCE, président du comité, 6, rue du Saumon, à Agen (Lot-et-Garonne). — *Affranchir.*

Avant-hier, le garçon de M. Gilbert, sous-préfet de Loches, amenait en voiture à Saumur M^{lle} Gilbert, fille de notre compatriote.

Sur le quai de Limoges, un coup de vent emporta le chapeau du garçon qui descendit de son siège pour rattraper son couvre-chef.

A peine avait-il fait quelques pas que le cheval, effrayé par un aboiement de chiens, partit à fond de train dans la direction du théâtre, emportant M^{lle} Gilbert. Heureusement qu'à l'entrée du pont Cessart, M. Fouchard s'est trouvé là. Ce jeune homme s'est courageusement jeté à la tête de l'animal et a été assez heureux pour l'arrêter.

Il n'y a eu aucun accident, mais la jeune fille était affolée. Il est certain qu'elle a échappé à un danger sérieux.

PROMOTIONS DE SOUS-OFFICIERS

Par décret du 8 février 1889, ont été promus au grade de sous-lieutenant et ont reçu, par décision du même jour, les affectations ci-après, les sous-officiers élèves-officiers de l'École d'application de cavalerie dont les noms suivent :

M. Bussièrre de Nerey de Vestu, du 6^e régiment de dragons, affecté au 3^e régiment de cuirassiers.

M. Berné, du 6^e régiment de cuirassiers, affecté au 12^e régiment de cuirassiers.

M. Jourdan du Mazot, du 17^e régiment de dragons, affecté au 11^e régiment de cuirassiers.

M. Senduc, du 3^e régiment de chasseurs d'Afrique, affecté au 10^e régiment de dragons.

M. Losiaux, du 17^e régiment de chasseurs, affecté au 2^e régiment de chasseurs d'Afrique.

M. d'Andigné, du 2^e régiment de dragons, affecté au 9^e régiment de dragons.

M. Avet, du 17^e régiment de dragons, affecté au 3^e régiment de spahis.

M. Trochu, du 25^e régiment de dragons, affecté au 8^e régiment de dragons.

M. de Bonét du Portal, du 11^e régiment de chasseurs, affecté au 21^e régiment de chasseurs.

M. de Champeaux, du 3^e régiment de spahis, affecté au 1^e régiment de spahis.

M. Ruffier, du 3^e régiment de spahis, affecté au 4^e régiment de spahis.

M. Marteau, du 13^e régiment de dragons, affecté au 11^e régiment de dragons.

M. Merle du Bourg, du 4^e régiment de dragons, affecté au 12^e régiment de dragons.

M. Bocher, du 6^e régiment de cuirassiers, affecté au 10^e régiment de cuirassiers.

THEATRE DE SAUMUR

M. Alexandre Dernesty, ex-directeur et artiste de Paris, nous informe que sa tournée artistique donnera sur notre scène, mercredi prochain 20 février, une représentation composée de :

La Sécurité des Familles, pièce nouvelle en 3 actes, de M. Albin Valabrègue (grand succès du Vaudeville);

Les Grippe-Sou, comédie en 1 acte, de M. Albin Valabrègue.

VINS ESPAGNOLS

Une statistique officielle espagnole établit que l'importation des vins espagnols en France pendant l'année 1888 a augmenté d'un million d'hectolitres de la valeur de 30 millions de francs.

A propos de la fermeture de la chasse. On savait bien que la France n'était plus très giboyeuse, mais on ne se doute pas du peu d'importance que tient le gibier français dans la consommation de notre pays. Le service de la statistique de la préfecture de la Seine a publié récemment le relevé des quantités d'animaux envoyés de divers pays d'Europe pour la consommation de Paris. On y voit que sur 582,000 perdrix, 422,000 viennent de l'étranger; sur 300,000 lièvres, 275,000 ont la même provenance, et sur 93,000 faisans, 8,000 seulement sont fournis par la France.

GENNES. — Le nommé Louis Trésorier, journalier, âgé de 71 ans, a mis fin à ses jours lundi matin à onze heures. Ce malheureux, profitant de l'absence de sa femme et de son fils, monta dans son grenier et s'y pendit. On ne peut attribuer ce suicide qu'à la misère et la gêne régnant dans la maison.

NUILL. — Lundi, en rentrant chez elle après une absence de deux jours, M^{me} Sarger trouva sa chambre toute bouleversée. Des malfaiteurs avaient passé par là et avaient dérobé 50 fr.

ANGERS. — Conseil des prud'hommes. — Dimanche 10 février a eu lieu, à la mairie d'Angers, et sous la présidence de M. le docteur Guignard, maire, la distribution des médailles décernées par le Conseil des prud'hommes aux ouvriers qui se sont distingués par leurs longs services et leur conduite.

Voici leurs noms : René Barreau, né en 1829, ouvrier de bâtiment pendant 46 ans, père de 13 enfants; 1^{er} prix, 150 fr.

Charles Chailloux, fabricant de colliers pendant 30 ans dans la même maison; a fait l'éducation de plus de cent apprentis dans une partie dure et pénible entre toutes; 125 fr.

Théodore Fardeau, né en 1821, ouvrier de filature depuis 55 ans chez MM. Oriolle; 125 fr.

Armand Tournena, ouvrier passementier depuis 43 ans dans la maison Autré; 100 fr.

Pierre Sourisse, cordier dans l'usine Besson-neau depuis 32 ans; 400 fr.

Ces fidèles et dévoués ouvriers ont reçu chacun un diplôme.

Inauguration du Cercle militaire. — Hier soir mardi, à huit heures, a eu lieu l'inauguration du Cercle militaire, établi dans le local du Grand Cercle, situé sur le boulevard de Saumur.

Les musiques des trois régiments de la garnison prêtaient leur concours à cette fête.

Un bolide. — Hier matin, vers 7 heures moins 40 minutes, un magnifique bolide est passé sur la ville d'Angers. Il se dirigeait de l'Ouest à l'Est. Plusieurs personnes, qui se trouvaient à cet instant sur la place du Ralliement, l'ont vu traverser les airs, à quelques centaines de mètres au-dessus de la cathédrale, et se diriger vers la rue des Arènes.

Le spectacle méritait d'attirer les regards. Le météore, couleur fer rouge et de forme ovale, avait la taille d'un obus de moyenne grosseur. Il glissait dans l'atmosphère avec la rapidité d'une fusée ordinaire et laissait après lui une traînée lumineuse offrant toutes les nuances étonnantes d'une pièce d'artifice.

Au moment où le bolide disparaissait, une détonation sourde se fit entendre. On croit qu'il a dû tomber à une faible distance d'Angers. (Journal de Maine-et-Loire.)

Une lutte terrible

On écrit de Cernusson à l'Anjou :

« Mardi dernier, la femme Jarry revenait du lavoir dit le Beugnon, son chien la précédait. Arrivée auprès du petit village de La Riellerie, un chien de mauvaise mine vint à sa rencontre. Le sien revint sur elle, et, quoique très brave ordinairement, semblait refuser une lutte qu'il ne croyait pas à son avantage. En effet, il se laissait battre sans se défendre, aux pieds de sa maîtresse, au grand étonnement de celle-ci. Deux chiens de La Riellerie, attirés par les hurlements craintifs du vaincu, sortent en toute hâte pour se mêler au combat; mais, quoique de première force, ils subissaient tour à tour les cruelles morsures de l'inconnu.

« Le nommé Guindou, propriétaire de la ferme, occupé à tirer de la paille dans une cour distante de cent mètres de la maison d'habitation, voit ses chiens en déroute et suivis de près par le terrible animal. C'est un chien enragé ! se dit-il. Alors il crie de toutes ses forces à sa femme et sa fille occupées à la mai-

son : Fermez les portes ! Fermez les portes ! La fille, âgée de vingt-trois ans, entend ce cri désespéré et obéit à l'ordre.

« Les deux chiens de la ferme étaient à peine rentrés, que leur adversaire, au moment où il se précipitait à leur poursuite, se trouve pris par le cou entre la porte et le mur.

« La courageuse jeune fille, avec un sang-froid étonnant pour son âge et son sexe, s'arc-boute contre la porte et serrait le cou de l'animal comme dans un étau en criant : au secours ! La tête du chien était là près d'elle, les yeux flamboyants, la langue pendante, la gueule pleine de bave, c'était la mort à un pas. Au cri de sa fille, le père accourt du fond de la cour et saisit la poignée du loquet et s'écrie : Nous le tenons ! Oui, mais ! pas une arme, pas une fourche, pas un fusil ! et l'animal était là prêt à se jeter sur eux s'ils lâchaient la poignée, s'ils manquaient de sang-froid.

« Alors survient le jeune Jarry : « Passe » par la porte de derrière, dit Guindou, et va » me chercher mon fusil ». Aussitôt dit, aussitôt fait. Le jeune homme revient avec le fusil. Tiens bon ! dit Guindou à sa fille en lâchant la poignée du loquet. Aussitôt, il ajusta le chien au défaut de l'épaule et l'animal tombait avec un hurlement féroce; le jeune homme alors le finissait à coups de fourche. Le chien aussitôt fut transporté chez M. Meunier, vétérinaire de Vihiers, qui, après l'autopsie, conclut à l'hydrophobie. Chose étrange ! l'estomac de l'animal était vide de toute nourriture et était rempli de poils de chiens. Ce chien, d'après l'indication de son collier, venait de Nautiers (Deux-Sèvres), c'est-à-dire qu'il était déjà à huit ou dix lieues de son point de départ. Combien de chiens ont dû subir ses atteintes ?

UN Puits EMPOISONNÉ

La semaine dernière, le sieur Auguste Marchand, fermier au village des Grottes, commune du Cellier (Loire-Inférieure), a déclaré aux gendarmes d'Oudon que son puits, sis audit lieu des Grottes, avait été empoisonné par une main criminelle.

Il y avait cinq semaines environ que Marchand s'était aperçu que l'eau de son puits était devenue bleue et était très mauvaise au goût. Il s'était trouvé indisposé ainsi que sa femme et son enfant; ils avaient été pris de violentes coliques après avoir mangé des aliments préparés avec cette eau. Leur belle-mère et leur beau-frère, qui puisaient également de l'eau à ce puits, avaient été aussi indisposés. Aussitôt, ils examinèrent l'eau et crurent reconnaître qu'elle était empoisonnée.

Vers le 15 janvier, ayant examiné de nouveau l'eau du puits, Marchand remarqua qu'elle était en ébullition et qu'elle sentait bien plus mauvais que la première fois. Il alla alors trouver son maître, M. Toublanc, propriétaire au bourg, auquel il fit part de ses constatations. Celui-ci se rendit immédiatement au village des Grottes et constata lui-même que l'eau était en ébullition. M. Toublanc fit retirer un litre de cette eau et se rendit à Nantes pour la faire analyser.

L'analyse révéla en effet que l'eau était empoisonnée.

La personne qui s'est rendue coupable de ce méfait avait certainement l'intention de faire périr les personnes se servant de l'eau du puits.

Les époux Marchand ne soupçonnent personne.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 12 février 1889.

Les réalisations se produisent en assez grand nombre pour imprimer un recul général sur les rentes et valeurs : 3 0/0, 83.55; 4 1/2 0/0, 103.95.

Le Crédit Foncier a varié de 4,365 à 4,357 et remonte en clôture à 4,360. Les obligations n'ont eu que de faibles fluctuations. Ces valeurs occupent le premier rang parmi nos grandes valeurs de placement. Nous signalerons surtout à l'attention les obligations à lots 1879, 1880 et 1885. Ces titres participent chaque année à six tirages à lots.

La Société Générale, malgré la lourdeur générale, maintient ses cours précédents.

Il en est de même de la Banque d'Escompte, très soutenue à 537.50, en raison des affaires qu'elle se propose de lancer prochainement.

La Société de Dépôts et Comptes Courants reste à 607.50.

Marché très faible sur le Panama. L'action est offerte à 60, les obligations à lots continuent à fléchir.

L'obligation foncière 3 0/0 des Immeubles de France est en progrès à 382 et 382.50. Son remboursement à 4,000 fr. constitue un avantage très apprécié des capitalistes.

Les valeurs de Gaz sont toujours en faveur. La Banque de l'Ouest en signale une qui procure un rendement net de 6 1/2 pour cent, et qui peut se classer, au point de vue des garanties, parmi les titres de premier ordre. C'est une occasion à saisir pour les capitaux disponibles en quête d'un placement rémunérateur.

Les obligations des Chemins Economiques passent à 361, avec un bon courant d'achats.

LA CRISE COMMERCIALE. — On continue à répéter que les affaires ne vont pas; les pharmaciens eux-mêmes voient leurs recettes diminuer et s'en plaignent. Les dépenses qu'exige la santé ne sont pourtant pas des dépenses de luxe. Il n'en est pas moins vrai qu'on y regarde et que l'on tient grand compte du prix des médicaments. C'est pourquoi nous recommandons à nouveau contre les affections de poitrine, récentes ou invétérées, rhumes négligés, bronchites chroniques, asthme, catarrhe, un médicament fidèle dont le prix est accessible à tous. En effet, il suffit, pour se guérir rapidement, de prendre deux capsules Guyot à chaque repas, ce qui met le traitement à dix centimes par jour. Les véritables capsules de Guyot sont blanches et chacune d'elles est signée du nom de l'inventeur.

GRAND-THEATRE D'ANGERS

JEUDI 14. — Avec le concours de M. FURST, ténor, *Carmen*, opéra en 4 actes.

SAMEDI 16. — *Faust*.

DIMANCHE 17. — *Carmen*, opéra en 4 actes.

M. LEMERCIER, dentiste du Prytanée militaire de La Flèche, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il sera à Saumur, 6, rue Saint-Jean, maison Gouby, les deux premiers jendis de chaque mois, et le vendredi et le samedi de chaque semaine.

La Santé, quelle Richesse!

Vous seriez bien coupable si vous n'observiez pas les lois élémentaires de l'hygiène, et cela afin de conserver une bonne santé. Faites usage des *Pilules Gicquel*, laxatives et dépuratives du sang, antibilieuses, antiglaireuses. Vous éviterez ainsi : maux de tête, maux d'estomac, manque d'appétit, névralgies, migraines, étourdissements, congestions. Elles sont aussi très efficaces contre maladies du cœur, du foie, hydropisie, paralysie, douleurs, rhumatismes. Dans toutes les pharmacies vous trouverez les *Pilules Gicquel*, à 1 fr. 50 la boîte.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX, Successeur

BAISSE de PRIX

Petits pois supérieurs, la boîte de 1 litre, pour six personnes 4 fr. »
Hors ville » 90
Haricots verts supérieurs, la boîte de 1 litre, pour six personnes 90 cent.
Hors ville 80 —

Défiant toute concurrence comme qualité.

Toute personne achetant pour 3 fr. de marchandises à l'Épicerie Centrale aura droit à un billet de tombola gratis.

4,000 numéros pour 3 gagnants : 1^o Une Magicienne; 2^o Un Vaisseau marchand; 3^o Un Moulin tournant. Ces trois pièces sont à musique et jouent des airs différents.

Eviter les contrefaçons

LESSIVE-IRIS

Nous engageons à ne pas confondre la véritable LESSIVE-IRIS avec les nombreux produits vendus sous le nom de Lessive parfumée à l'iris ou à la violette, et qui ne sont que de grossières imitations sans aucune valeur hygiénique et antiseptique.

INJECTION BROU

40 ans de succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre. Les établissements anglais ou allemands. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix 5 fr. le flacon. M. J. FERRE, Pharmacien, 102, rue Richelieu, Paris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Tribunal de commerce de Saumur

FAILLITE CLÉBOT

Par jugement en date du 11 février 1889, le sieur Clébot, marchand de bois, demeurant à Vihiers, a été déclaré en état de faillite ouverte.

M. Vinsonneau a été nommé juge-commissaire, et M. Doussain, expert-comptable à Saumur, a été nommé syndic de ladite faillite.

(160) Le Greffier, COLLIN.

Étude de M. AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, n° 23.

A VENDRE VASTE MAISON Et dépendances

2 hectares 22 ares environ de Vignes et Terre

Situés au bourg de Distré, appartenant à M. AONIERS. S'adresser à M. AUBOYER, notaire.

A Louer présentement

JOLIE PETITE MAISON

Rue du Marché-Noir. S'adresser à M. Raymond GIBARD, rue Dacier, 24, Saumur.

A LOUER JARDIN

Près la gare d'Orléans, entouré de murs et bien affruié. S'adresser à M. BEUROIS, rue du Petit-Pré, 5, ou à M. GOUIN, horloger, rue Saint-Jean.

A Vendre ou à Louer

Jolie petite Propriété Située route de Dampierre. Comprenant : chambres, grenier, jardin avec pavillon sur la route. S'adresser au bureau du journal.

Étude de M. PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES Par suite de saisie-exécution.

Le VENDREDI 15 février 1889, à 1 heure du soir, et jours suivants, s'il y a lieu, rue de la Petite-Douve, dans une maison occupée par M^{lle} Augustine MAROUILLARD.

Il sera vendu : Bois de lit, armoire à glace, tables de nuit et de toilette, buffet en noyer avec vitrine, tables à rallonges et en chêne sculpté, guéridon, fauteuils, chaises, rideaux, portières, tapis, carpettes, glaces, pendules, candélabres, matelas, traversins, couvertures, édredon, draps, nappes, serviettes, essuie-mains ; Un service de table en faïence anglaise, service à thé, couverts en ruolz, cave à liqueurs, flacons, cristaux, boîtes, coffrets, appliques en bronze, gravures, cache-pots, lampe et suspension, batterie de cuisine, vaisselle, verrerie et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 5 0/0.

PÊCHE de l'ÉTANG de MARSON

M. ARNOU, pêcheur à Rou, fera la pêche de l'étang le dimanche 17 février et jours suivants. La vente du poisson se fera sur place.

A VENDRE JUMENT noire, 1/2 1^m 58 haut. sang, 6 ans, trottant vite. S'adresser au bureau du journal.

Société civile d'exploitation des Carrières européennes d'Amiante

AGENCE RÉGIONALE

Pour l'Ouest et le Centre de la France

SAUMUR, 6, RUE DES PAYENS

L'Amiante, réduit en poudre, est un insecticide puissant, employé avec le plus grand succès par les viticulteurs du Midi de la France depuis plusieurs années ; il combat infailliblement le Phylloxera, l'Oidium et le Mildew. Son emploi est des plus simples et des plus économiques.

S'adresser à l'AGENT RÉGIONAL pour avoir des renseignements.

A CÉDER

1° Un TITRE de RENTE perpétuelle et annuelle de 45 francs, au capital de 900 francs ; 2° Un TITRE de RENTE perpétuelle et annuelle de 2 francs, au capital de 40 francs ; Sur la mise à prix demandée de 900 francs pour les deux titres de rente.

Jouissance le jour du contrat. S'adresser à M. G. DOUSSAIN, syndic de faillites, 10, rue des Basses-Perrières, à Saumur.

QUINCAILLERIE ROLLAND Frères SAUMUR

Machines à découper à la main, depuis 5 fr. ; Machine à découper rectiligne, 65 fr. ; Bois de toute provenance pour découpage ; Scies, Dessins et Accessoires divers pour amateurs de découpages. ROLLAND frères, 5, rue d'Orléans, Saumur.

OPERATIONS DE BOURSE

Toutes les Opérations de Bourse au comptant et à terme sont traitées sans commission ni courtage par la BANQUE A. FROIDEFOND, 8, rue Drouot, à Paris (Onzième année). - La "Revue du Marché", grand Journal financier, contenant les renseignements les plus précis sur toutes les valeurs de Bourse, propriété de la BANQUE A. FROIDEFOND, est envoyée gratuitement sur demande affranchie.

6 MILLIONS

DISPONIBLES POUR PLACEMENTS Par HYPOTHÈQUE, Avances sur Biens et TITRES DOTAUX Titres au porteur et nominatifs même grevés de restitution, Créances, Nues-Propriétés, Usufruits, Avances avant Formalités, Discretion. - LACOMBE & GONNET, 13, rue Laiffite, PARIS

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S'

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence. Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Echanges et Location de Pianos.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU 8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

Table of train schedules for the Paris-Saumur-Bordeaux line. Columns include stations, departure times, and arrival times for various train types (mixte, omnibus, express).

Table of train schedules for the Bordeaux-Saumur-Paris line. Columns include stations, departure times, and arrival times for various train types.

LIGNE D'ORLÉANS

Table of train schedules for the Nantes-Angers-Saumur-Tours-Paris line. Columns include stations, departure times, and arrival times for various train types.

SAUMUR - PORT-BOULET - CHINON

Table of train schedules for the Saumur-Port-Boulet-Chinon line.

POITIERS MONTREUIL DOUÉ ANGERS

Table of train schedules for the Poitiers-Montreuil-Doué-Angers line.

ANGERS DOUÉ MONTREUIL POITIERS

Table of train schedules for the Angers-Doué-Montreuil-Poitiers line.

SAUMUR - BOURGUEIL

Table of train schedules for the Saumur-Bourgueil line.

SAUMUR - LA FLECHE

Table of train schedules for the Saumur-La Flèche line.